



HAL
open science

LES POPULATIONS DES REGIONS FRANÇAISES : Atténuation ou accentuation des différences

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LES POPULATIONS DES REGIONS FRANÇAISES : Atténuation ou accentuation des différences . Espace Populations Sociétés, 1996, pp.37-44. halshs-01162169

HAL Id: halshs-01162169

<https://shs.hal.science/halshs-01162169>

Submitted on 9 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les populations des régions françaises : Atténuation ou accentuation des différences?

In: Espace, populations, sociétés, 1996-1. Hommage à Daniel Noin. pp. 37-43.

Abstract

French Regions Population : Decreasing or Emphasizing Differences ?

In the population of France appear great general trends, as aging, increase, of the lifespan, périurbanisation, ...However, according to the regions, evolutions are different. Thus, densities show an increase of the regional divergences. On the other hand, the spreading of a low fecondity and a failing birth-rate entail a lowering of the divergences between the regional demographic behaviours. But the regional migratory sys- terns appear much diversified and have, among others, important consequences on the distribution by ages of the populations of the regions. Finally, there is a new paradox between some convergent evolutions and others that are nearly divergent.

Résumé

La population de la France connaît des grandes tendances générales, telles le vieillissement, l'augmentation de la longévité, la périurbanisation,... Néanmoins, selon les régions, les évolutions sont différentes. Ainsi, les densités régionales montrent une accentuation des écarts entre les régions. En revanche, la diffusion d'une faible fécondité et d'une faible natalité entraîne une atténuation des écarts entre les comportements mographiques régionaux. Mais les systèmes migratoires régionaux apparaissent très divers et ont, entre autres, des effets importants sur la composition par âge des populations des régions. En définitive, il y a un paradoxe entre certaines évolutions convergentes et d'autres nettement divergentes.

Citer ce document / Cite this document :

Dumont Gérard-François. Les populations des régions françaises : Atténuation ou accentuation des différences?. In: Espace, populations, sociétés, 1996-1. Hommage à Daniel Noin. pp. 37-43.

doi : 10.3406/espos.1996.1727

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1996_num_14_1_1727

Gérard-François DUMONT

Université de Paris-Sorbonne
 UFR de Géographie
 191, rue St-Jacques
 75005 Paris

Les populations des régions françaises :

atténuation ou accentuation des différences ?

Persée
 BY:
 creative commons

Le processus de régionalisation¹ a conduit à instituer sur le territoire de la France métropolitaine, par la loi du 2 mars 1982, vingt-deux nouvelles collectivités territoriales. Le découpage des circonscriptions régionales d'alors, qui confirmait le premier, institué en 1960,² était porteur de différences importantes, ne serait-ce qu'en raison des écarts de superficie opposant la région la plus vaste – Midi-Pyrénées, avec 45 348 km² – et la plus

petite – l'Alsace, avec 8 280 km². De nombreuses différences existaient également dans les données démographiques.

La question posée ici consiste à tenter de déterminer si, depuis, la diversité des populations régionales s'est atténuée ou accentuée. Pour y répondre, il convient d'examiner les effectifs, le mouvement naturel, le mouvement migratoire et diverses autres caractéristiques.

DIFFÉRENCES DE PEUPLEMENT

Concernant le nombre d'habitants de chaque région, l'évolution est très nette. Les trois régions les plus peuplées en 1982 – Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur – ont connu, par exemple, des taux d'accroissement naturel nettement supérieurs à ceux des trois régions les moins peuplées – Franche-Comté, Limousin et Corse. Les taux de variation annuelle de la population ont été respectivement de 0,74, 0,84 et 0,93% pour les trois premières et de

0,20, -0,20 et 0,62% pour les trois dernières de 1982 à 1990.

En considérant une période plus longue, ce qui est justifié par l'inertie propre aux mécanismes démographiques, les écarts de densité entre les régions s'accroissent entre les territoires des régions. Au recensement de 1962, la densité la plus élevée, celle de l'Ile-de-France, avec 705 habitants au km², était plus de 33 fois celle de la Corse (estimée³ à 21 hab/km²) et 16,3 fois celle du Limousin

¹ Ce processus a été long puisqu'il a commencé dès le XIX^e siècle avec les projets d'Auguste Comte ou de Frédéric Le Play. Au début du XX^e siècle, celui de Vidal de la Blache envisage 17 régions organisées autour d'une grande ville. Cf Noin Daniel, *L'espace français*, Armand Colin, Paris, 1995, p. 77.

² Même si un changement est intervenu en 1970, avec la création de la région Corse.

³ Une certaine falsification des résultats de plusieurs recensements en Corse donne aux chiffres antérieurs à 1982 une fiabilité très relative.

(43 hab/km²). Au recensement de 1990, la densité de l'Ile-de-France a atteint 887,47 hab/km², soit presque 31 fois celle de la Corse (28,85 hab/km²) et 20,8 fois celle du Limousin (43 hab/km²).

Quant à l'écart brut de densité, il est passé entre l'Ile-de-France et la Corse de 684 hab/km² en 1962 à 858 en 1990, entre l'Ile-de-France et le Limousin de 662 hab/km² à 844. Une certaine accentuation des différences régionales de densité est donc incontestable, même si les évolutions de la densité ne sont pas proportionnelles aux densités de départ. Par exemple, le Nord-Pas-de-Calais, deuxième région par la densité en 1962 (294,85 hab/km²) passe à 319,40 en 1990, soit une augmentation de 8,3%, alors que l'Alsace, troisième densité en 1962 (159,18 hab/km²), atteint 196,18 en 1990, soit une augmentation de 23,2%. Mais le classement reste le même.

En définitive, la typologie 1990 des densités des régions françaises est pratiquement semblable à celle de 1962, avec trois régions cultivant une certaine particularité et deux fourchettes de densité, dessinant une carte précise de la France.

Les trois régions les plus denses sont la région de la capitale et deux régions frontalières. La densité de l'Ile-de-France est remarquable non seulement en France, mais également en Europe. Ainsi en Allemagne, ex-

cepté les villes-Etats de Berlin, Brême et Hambourg, le Land le plus dense est la Nord-Westphalie (516 hab/km²). En Espagne, la Communauté autonome de Madrid a une densité de 614 hab/km². En Italie, la Campanie n'atteint que 146. Aux Pays-Bas, l'un des quatre ensembles régionaux, l'Ouest du pays, a 600 hab/km² pour une superficie de 11 854 km² légèrement inférieure à celle de l'Ile-de-France. Au Royaume-Uni, la région Sud-Est, qui englobe Londres, a 650 hab/km².⁴

La relative haute densité de deux autres régions françaises s'inscrit dans une logique démographique européenne. En effet, le Nord-Pas-de-Calais a une densité proche de celle de la Belgique frontalière, et l'Alsace a une densité qui s'inscrit dans les caractéristiques de peuplement de l'Europe rhénane.

Si l'on exclut ces trois régions, la géographie des densités régionales se présente comme un drapeau à trois bandes verticales. Au centre, un premier méridien aligne cinq régions - Champagne-Ardenne, Bourgogne, Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées - dont la densité est inférieure de moitié ou de plus de moitié de la moyenne nationale (106 hab/km²). La Corse entre également dans cette catégorie. Les régions de part et d'autre de ce méridien ont des densités supérieures, soit pour 1990 entre 61 hab/km² (Centre) et 141 (Haute-Normandie).

L'ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ

Ces données sont bien entendu la résultante du mouvement naturel et du mouvement migratoire des années précédentes. La mouvement naturel s'exprime dans des taux de natalité et de mortalité dépendant de la composition par âge et par sexe, et des comportements. Parmi ceux-ci, l'indice synthétique de fécondité (ISF) des différentes régions met en évidence des tendances semblables qui conduisent à des comportements peu différents dans leur nature. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme fait apparaître en 1975 deux types de régions. Certaines avaient une fécondité au dessus du taux de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). C'étaient la Picardie (2,34), le

Nord-Pas-de-Calais (2,29), les Pays de la Loire (2,27), la Bretagne (2,12), la Basse-Normandie (2,11), et la Franche-Comté avec 2,1. Autrement dit, il subsistait encore une partie du fameux croissant fertile, tandis que les autres régions avaient toutes pris le virage d'une fécondité inférieure au taux de remplacement. De 1975 à 1982, les tendances à la baisse se déploient dans toutes les régions, mais le Nord-Pas-de-Calais fait encore figure d'exception avec 2,20 enfants par femme (chiffre calculé pour la période 1981-1983) et deux régions sont juste au-dessous du taux de remplacement - la Franche-Comté avec 2,02 enfants par femme et les Pays de la Loire avec 2,04. Les données

⁴ Il s'agit des chiffres de 1992. Cf *Statistiques démographiques 1995*, Eurostat, Luxembourg, 1995.

de la période 1989-1991⁵ montrent que ce qui restait du croissant fertile a disparu, car les 22 régions ont depuis le tournant des années 1990 une fécondité inférieure au taux de remplacement. L'atténuation des différences de comportement démographique semble nette dans la mesure où la baisse de fécondité, du recensement de 1982 à celui de 1990, se trouve plus élevée dans les régions de l'ex-croissant fertile. Ainsi, alors que la fécondité nationale diminue de 0,10 enfant par femme, les chiffres sont de -0,20 en Bretagne, -0,21 dans le Nord-Pas-de-Calais, -0,22 en Franche-Comté, -0,23 dans les Pays de la Loire. En définitive, il s'agit bien d'une certaine uniformisation des comportements à un niveau faible. Néanmoins, les régions dont la composition par âge est plus vieillie – Aquitaine, Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées – ont une fécondité inférieure à 1,6 enfant par femme, correspondant davantage à la moyenne plus faible des pays réunis dans l'Union européenne.

Notamment en raison de cette baisse de la fécondité, dix-neuf régions voient leur taux de natalité annuel moyen diminuer entre la période intercensitaire 1968-1975 et la période intercensitaire 1982-1990. Trois régions font exception. En Ile-de-France, après une baisse de 17,1 pour mille pour la période 1968-1975 à 15,3 pour mille pour la période 1975-1982, le taux de natalité annuel remonte à 15,6 pour mille pour la période 1982-1990. De même, en Languedoc-Roussillon, le taux de natalité tombé de 13,5 pour mille à 11,6 remonte à 12,0. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, tombé de 14,1 pour mille à 12,3, il remonte à 12,8. Ces trois évolutions ne peuvent s'expliquer par une remontée de la fécondité puisque, de 1982 à 1990, celle-ci stagne à 1,82 enfant par femme en Ile-de-France et à 1,77 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et diminue de

0,05 enfant par femme en Languedoc-Roussillon.

Seules les évolutions dans la composition de la population peuvent donc expliquer ces légères hausses du taux de natalité. Elles résultent en particulier du système migratoire de ces régions se traduisant par l'apport de populations jeunes, encore que la situation de ces trois régions soit fort différente. En Ile-de-France, le système migratoire, avec une composition par âge beaucoup plus jeune des flux d'immigration que des flux d'émigration, joue un rôle essentiel pour expliquer les niveaux relativement élevés de natalité et les niveaux relativement faibles de mortalité.⁶ Il en résulte en effet une composition par âge particulièrement favorable qui explique en grande partie un taux de natalité chiffré à 15,7 pour mille en 1990 contre 13,6 pour la moyenne nationale (France métropolitaine et DOM). L'effet de la structure par âge et par sexe atteint son maximum en métropole, avec un indice de 112. Autrement dit, si l'Ile-de-France avait une composition par âge semblable à celle de la moyenne française (donc, plus âgée), sa natalité serait de 14 et non de 15,7 pour mille.

Les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont, en 1990, un taux de natalité plus bas (11,8 et 12,7 pour mille) que l'Ile-de-France et que la moyenne nationale, en raison notamment d'une structure par âge et par sexe défavorable (indice de l'effet de la structure par âge et par sexe de 93 et 94). Mais elles ont bénéficié, pendant la période 1982-1990, de l'attraction pour le Sud, l'un des processus majeurs des migrations internes des années 1980. Or, pour le mouvement migratoire, les différences entre les régions sont particulièrement marquées.

Pour la période 1975-1990, cinq types de régions se distinguent.

DES SYSTÈMES MIGRATOIRES DIVERSIFIÉS

Un premier type regroupe des régions dont le taux d'accroissement annuel dû au solde migratoire est élevé: l'Aquitaine (moyenne 1975-1982, 0,55% et moyenne 1982-1990, 0,63); le Midi-Pyrénées (0,36% et 0,59); le

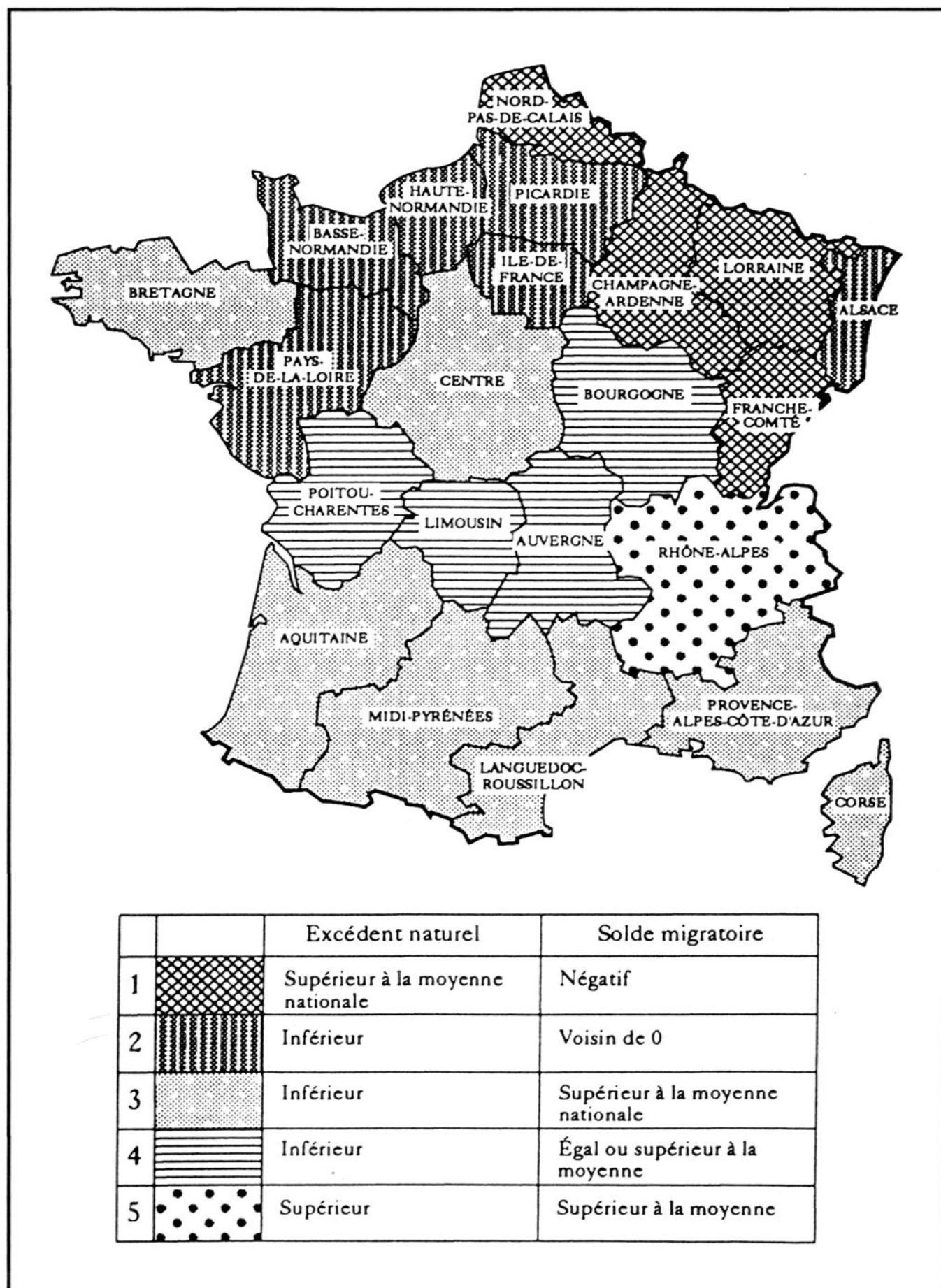
Languedoc-Roussillon (1,07% et 1,13); la Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,96% et 0,71) et la Corse (0,54% de 1982 à 1990). D'autres régions enregistrent un taux positif, mais à un niveau nettement inférieur

⁵ *Insee-résultats*, 430-431, novembre 1995.

⁶ DUMONT Gérard-François, «La population de l'Ile-

de-France», *Cahiers du Crépif*, n° 53, décembre 1995, pp. 149-172.

Types d'évolution démographique entre 1970 et 1990



La population des 22 régions de France métropolitaine classée par âge

| Recensement de 1990 | % - de 20 ans | % 20 à 64 ans | % 65 ans ou + |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Alsace | 27,7 | 60,2 | 11,9 |
| Aquitaine | 25,3 | 57,7 | 16,8 |
| Auvergne | 25,3 | 57,8 | 16,7 |
| Basse-Normandie | 29,3 | 56,5 | 14,1 |
| Bourgogne | 26,9 | 56,5 | 16,4 |
| Bretagne | 28,1 | 56,5 | 15,2 |
| Centre | 27,6 | 56,8 | 15,5 |
| Champagne-Ardenne | 29,4 | 57,3 | 13,2 |
| Corse | 24,2 | 59,1 | 16,5 |
| Franche-Comté | 29,1 | 57,4 | 13,3 |
| Haute-Normandie | 30,3 | 57,3 | 12,3 |
| Ile-de-France | 27,3 | 61,8 | 10,7 |
| Languedoc-Roussillon | 25,1 | 57,3 | 17,5 |
| Limousin | 22,6 | 56,6 | 20,6 |
| Lorraine | 28,9 | 58,7 | 12,3 |
| Midi-Pyrénées | 24,3 | 58,3 | 17,2 |
| Nord-Pas-de-Calais | 32,1 | 56,0 | 11,8 |
| Pays de la Loire | 30,0 | 56,0 | 13,8 |
| Picardie | 30,8 | 57,0 | 12,1 |
| Poitou-Charentes | 26,3 | 56,4 | 17,1 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 25,3 | 58,1 | 16,5 |
| Rhône-Alpes | 28,4 | 58,7 | 12,8 |

(Bretagne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Le taux est voisin de zéro en Alsace, Auvergne, Bourgogne, Ile-de-France, Basse et Haute-Normandie, et Picardie. Il est franchement négatif en Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais.

Comment ces tendances migratoires évoluent-elles? Pour les régions connaissant le plus de départs et pour celles d'attraction, l'ordre de grandeur de l'intensité est resté *grosso modo* le même de 1975 à 1990. En revanche, pour les deux types intermédiaires, les évolutions sont variables. Parmi les régions à solde positif et niveau limité, la baisse du taux d'accroissement du solde migratoire est sensible en Bretagne, dans le

Centre, en Limousin, dans les Pays de la Loire et, de façon moindre, dans une région où le taux est, il est vrai, assez bas, Poitou-Charentes. L'exception est Rhône-Alpes, qui enregistre une augmentation (0,20% de 1975 à 1982 et 0,31 comme moyenne annuelle de 1982 à 1990), qui n'est pas sans rapport avec le processus de métropolisation dont a pu bénéficier cette région.

Dans les régions voisines de zéro, le taux est généralement à la baisse en Alsace, en Auvergne qui passe du légèrement positif au légèrement négatif, en Bourgogne, en Basse-Normandie et en Picardie. Sont orientées en sens contraire l'Ile-de-France et la Haute-Normandie. Pour la région de la capitale, le caractère moins important du taux négatif (-0,39 pour la période 1975-

1982 à -0,03 pour la période 1982-1990) peut s'expliquer par le processus de métropolisation, mais l'importance de l'écart de taux peut éventuellement s'expliquer par une probable sous-évaluation de la population de l'Ile-de-France au recensement de 1982.⁷ En Haute-Normandie, l'affaiblissement du solde migratoire négatif (-0,08 à 0,00) peut s'expliquer par les effets de la périurbanisation de l'agglomération de Paris qui se manifestent au-delà de l'Ile-de-France.

Quant aux régions franchement négatives, elles conservent sensiblement la même intensité d'effet d'éloignement. Autrement dit, les écarts maximaux des taux d'accroissement dus au solde naturel sont les mêmes et concernent les mêmes régions.

En revanche, parmi les treize régions situées à des niveaux intermédiaires, l'importance du taux a tendance à diminuer, sauf dans les régions concernées par la métropolisation. Les flux migratoires régionaux ne mettent donc en évidence ni atténuation, ni accentuation, mais une concentration des effets les plus in-

tenses sur une dizaine de régions. En réalité, il est extrêmement difficile d'analyser avec précision les particularités régionales migratoires car la France ne dispose d'aucun système d'enregistrement continu des déplacements. Ainsi, les effets démographiques de deux soldes migratoires équivalents peuvent être extrêmement différents selon la composition des flux d'immigration et d'émigration qui ne sont approchés individuellement que grâce à la réponse à la question correspondante des bulletins de recensement.⁸ Celle-ci montre des différences considérables dans les contenus migratoires. Par exemple, dans la tranche d'âge 20-29 ans, le solde des arrivées sur les départs se révèle extrêmement variable selon les régions, mais également selon les départements de ces régions. Ainsi, le solde est nettement positif en Gironde⁹ et en Haute-Garonne, alors qu'il est nettement négatif dans les autres départements de leur région respective, Aquitaine et Midi-Pyrénées. La dimension infrarégionale apparaît donc très importante dans la compréhension des migrations.

COMPOSITION PAR ÂGE

Mais les caractéristiques démographiques ne s'arrêtent pas à la population et aux taux d'évolution naturelle et migratoire. La composition par âge, entre autres, est un élément important de connaissance des régions et met en évidence des écarts très importants. Par exemple, au recensement de 1990, la proportion des moins de 20 ans varie entre 32,1% dans le Nord-Pas-de-Calais et 30,8 en Picardie d'une part, 24,2 en Corse et 22,6 en Limousin d'autre part. Dans la tranche d'âge des 65 ans ou plus, les chiffres varient pratiquement du simple au double entre l'Ile-de-France (10,7%) et le Limousin (20,6%). Globalement, les évolu-

tions régionales semblent identiques, avec une baisse du pourcentage des 0-19 ans et une hausse de celui des personnes âgées. Mais les résultats sont, comme indiqué ci-dessus, fort différents, sous l'effet des comportements de fécondité, des régimes de mortalité et de la composition par âge. De fait, les écarts sont considérables et en particulier la proportion des personnes âgées, accrue dans certains départements par la migration – par le départ vers «la ville» des jeunes actifs et le retour au pays des personnes qui prennent leur retraite – a des effets significatifs sur les budgets des conseils généraux.

DES ÉVOLUTIONS PARADOXALES

En définitive, il apparaît très difficile de répondre à la question initiale. En considérant

les évolutions démographiques régionales des années 1970 au recensement de 1990,

⁷ NOIN Daniel, CHAUVIRÉ Yvan, *La population de la France*, Masson/Armand Colin, Paris, 1995, p. 148.

⁸ DUMONT Gérard-François, *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Dunod, Paris, 1992.

⁹ Sans doute parce que «la métropole bordelaise s'impose par la qualité de ses services administratifs, hospitaliers et universitaires». Cf Baleste Marcel et alii, *La France: 22 régions de programme*, Masson, Paris, 1993, p. 242.

on imagine un tribunal où deux avocats s'affronteraient. L'un soulignerait l'atténuation des différences régionales dans les comportements démographiques avec l'alignement sur une fécondité plus basse, une nuptialité également plus basse,¹⁰ l'accroissement du vieillissement.¹¹ L'autre mettrait en relief les effets d'accentuation des différences avec la pérennité de flux migratoires opposés, de compositions migratoires diversifiées, et des écarts croissants de peuplement et de densité régionaux. Ces caractéristiques sont d'ailleurs liées car «plutôt que les variations de l'excédent naturel, ce sont les migrations interrégionales qui expliquent les contrastes. Elles provoquent à leur tour des différences dans le dynamisme démographique et la répartition par tranche d'âge».¹²

Étudiant les populations du monde, Pierre-Jean Thumerelle¹³ faisait état d'un «paradoxe entre la convergence des évolutions et la divergence des situations du moment». *Mutatis mutandis*, la formule pourrait être reprise pour les populations régionales, même si les phénomènes migratoires perturbent les évolutions.

In fine, le tribunal prononcerait un jugement de Salomon, considérant que l'un et l'autre ont raison, et donc qu'en définitive les diversités démographiques régionales, très importantes dès l'origine du découpage régional

dans les années 1960, restent considérables dans les années 1990. Le fait que certains comportements démographiques aient tendance à être semblables ne gomme pas les différences et ne doit pas masquer la diversité des dynamiques régionales françaises.

Les résultats démographiques livrent deux enseignements. Le premier confirme que «le territoire français est particulièrement déséquilibré»¹⁴, et plus déséquilibré que la plupart des autres pays européens, ce qui justifie une politique nationale d'aménagement du territoire, afin que l'action des pouvoirs publics n'accentue pas les déséquilibres susceptibles de pénaliser des pans entiers de l'espace français. Encore faudrait-il que cette politique nationale puisse contrebalancer «la tendance parisienne centralisatrice».¹⁵ Le second montre qu'une politique nationale d'aménagement du territoire n'est pas suffisante. Elle doit en effet être mise en œuvre différemment suivant les régions et être associée avec des politiques régionales d'aménagement du territoire adaptées aux réalités de chaque région. Il apparaît clairement que l'article 59 de la loi de décentralisation du 2 mars 1992 avait raison de préciser que les régions ont «compétence pour promouvoir l'aménagement du territoire». Reste encore à donner à ces régions les moyens réels de conduire cette mission.

¹⁰ DUMONT Gérard-François, «Les comportements de nuptialité de l'Ile-de-France anticipent-ils ceux de la France?» *Espace, Populations, Sociétés*, 1993, n° 2.

¹¹ Pour une analyse fine du vieillissement, jusqu'au niveau départemental, cf PARANT Alain, «La France face à son vieillissement», *Administration*, n° 167, mars/juin 1995.

¹² ROCHEFORT Michel, *Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire*, L'Harmattan, Paris, 1995, p. 27.

¹³ *Bulletin de l'Association de Géographes français*, Paris, 1994, n°5, p. 8.

¹⁴ GAMBLIN André, *La France dans ses régions*, Sedes, Paris, tome 2, p. 253.

¹⁵ JACQUEMET Emile, BRET François, *Territoires à la dérive*, Comité d'expansion économique de la Loire, Saint-Etienne, 1989, p. 158.